

NOA'H

Agir auprès de son entourage

(Discours du Rabbi, Likouteï Si'hot, tome 25, page 19)

Le verset Noa'h 6, 9 constate que : «Noa'h était un homme juste, intègre en sa génération». Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, font des interprétations divergentes de l'expression : «en sa génération»⁽¹⁾. Car, celle-ci peut être comprise d'une manière positive. S'il était un Juste en sa génération⁽²⁾, «combien plus aurait-il été grand dans une génération de Justes⁽³⁾». Mais, à l'inverse, on peut également faire une lecture négative de ce verset : «il fut un juste en sa génération⁽⁴⁾, alors que s'il avait vécu en celle d'Avraham, il aurait été totalement insignifiant».

(1) Dans le traité Sanhédrin 108a. Rachi les cite dans son commentaire de la Torah, sur ce verset.

(2) Bien que celle-ci ait été corrompue.

(3) Tant est important l'effet d'émulation. De ce fait, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, demandent : «Eloigne-toi d'un mauvais penchant» et ils constatent : «da part du Tsaddik est bonne, de même que celle de son voisin, mais malheur à l'impie et malheur à son voisin».

(4) En l'absence de quelqu'un qui aurait été meilleur que lui.

Une telle divergence d'interprétation peut surprendre. La Torah ordonne⁽⁵⁾, en effet, d'accorder les circonstances atténuantes à chacun. Dès lors, s'il est possible de donner une interprétation positive de ce verset, pourquoi en énoncer également une négative⁽⁶⁾ ?

Bien plus, on déduit de cette Paracha⁽⁷⁾ que la Torah évite d'employer des termes négatifs à l'encontre de toute créature, quelle qu'elle soit. Ainsi, quand la Torah traite des animaux impurs, elle évite d'employer ce mot et elle préfère avoir recours à une périphrase. Elle dit alors : «l'animal qui n'est pas pur»⁽⁸⁾. En conséquence, comment envisager une interprétation négative de l'expression : «dans sa génération»⁽⁹⁾ ?

L'explication de tout cela est donc la suivante. Le principe selon lequel la Torah évite une formulation négative s'applique uniquement aux récits de la Torah, mais non quand il est nécessaire de trancher la Hala'ha et de rendre le jugement. En pareil cas, la Torah s'exprime avec clarté et sans ambiguïté. Il faut alors distinguer le mal du bien, l'impur du pur afin d'éviter toute erreur, toute imprécision dans l'interprétation de la Loi.

(5) Notamment dans le traité Avot, chapitre 1, à la Michna 6.

(6) Notamment à propos du Noa'h que nos Sages comparent à Adam, le premier homme, puisque l'humanité entière descend de lui.

(7) Dans le traité Baba Batra 123a. A cette référence, la Guemara conclut : «Le verset peut-il dire du mal des Tsaddikim ?».

(8) Noa'h 7, 2. On verra, à ce propos, le traité Pessa'him 3a. Cependant, le texte précisera par la suite qu'il en est ainsi uniquement dans les parties descriptives de la Torah. A l'inverse, lorsque le contexte exige la précision, la Torah n'hésitera pas à employer le mot «impur», par exemple, afin d'éviter la moindre confusion.

(9) Alors qu'une interprétation positive existe et qu'au titre de la présomption de vertu, on pourrait s'en contenter.

Il en est donc de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. Il était nécessaire, en l'occurrence, de mentionner également une interprétation négative de l'expression : «en sa génération» afin d'éviter une erreur, qui aurait pu affecter l'action concrète de ceux qui l'auraient commise.

Car, l'attitude de Noa'h présentait effectivement un aspect négatif. Si la Torah s'était limitée à prononcer son éloge, on aurait pu penser qu'il était un Juste intègre, au comportement irréprochable. Certains commentateurs envisagent donc une interprétation négative de son attitude, non pas pour dire du mal de lui, ce qu'à D.ieu ne plaise, mais pour prôner une perfection supérieure à la sienne⁽¹⁰⁾.

Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, expliquent⁽¹¹⁾ que Noa'h n'invoqua pas la Miséricorde divine pour ceux qui appartenaient à sa génération⁽¹²⁾, à la différence de Moché, notre maître, qui pria afin d'obtenir le pardon pour ceux qui avaient commis la faute du veau d'or⁽¹³⁾. Certes, Moché pouvait prier parce qu'il s'en remettait au mérite des Patriarches, alors que la génération du déluge ne possédait pas encore un tel mérite⁽¹⁴⁾. Cependant, le simple fait de ne pas invoquer la Miséricorde divine est, en soi, négatif.

(10) C'est, en quelque sorte, une Hala'ha qui était enseignée de cette façon et la précision s'imposait donc.

(11) Dans le Zohar, Parchat Noa'h, à partir de la page 67b.

(12) Dieu lui demanda de construire une arche et il s'acquitta de cette mission, mais il en réserva l'usage à sa propre famille et il ne chercha pas à conduire d'autres hommes à la Techouva, afin qu'ils puissent également prendre place dans cette arche.

(13) Comme l'indiquent les versets Chemot 32, 11 et suivants.

(14) N'ayant pas été précédée par de grands Tsaddikim comme les Patriarches, Avraham, Its'hak et Yaakov.

Une Hala'ha est donc enseignée ici par ceux qui font une interprétation négative de l'expression : «en sa génération». Ceux-ci soulignent ainsi qu'un Juif doit savoir qu'en toute situation, il lui faut systématiquement prier pour son prochain, intercéder en sa faveur, y compris lorsque celui-ci adopte un comportement particulièrement répréhensible. On se doit, néanmoins, de prier pour lui, de suivre l'exemple de Moché, notre maître, qui prit la défense des enfants d'Israël, plutôt que celui de Noa'h, qui adopta une attitude passive.

Dans cette optique, c'est précisément l'interprétation négative de l'expression : «en sa génération» qui est un mérite pour Noa'h. En effet, celui-ci établit ainsi, pour toutes les générations, la nécessité de prier pour son prochain⁽¹⁵⁾.

Parfois, un homme peut multiplier les efforts pour exercer une influence positive sur son entourage, sans succès. La Torah s'adresse ici à lui et elle affirme que, même s'il a fait tout ce qui est en son pouvoir, il n'a pas le droit de se réfugier dans une position de repli et de rechercher uniquement le bien pour sa propre personne. Il doit encore poursuivre son action et prier pour son entourage⁽¹⁶⁾.

(15) Ceci peut être rapproché de l'épisode de celui qui coupa du bois, pendant le Chabbat. En ayant été le premier à transgresser le Chabbat et à être condamné pour cela, il souligna l'importance du jour sacré, pour toutes les générations. Il y a bien là une interprétation positive, à la fois pour Noa'h et pour celui qui coupa du bois pendant le Chabbat.

(16) De fait, nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, affirment que : «c'est un fait établi, un effort n'est jamais vain».

S'il fut nécessaire de prier pour la génération du déluge, aussi mauvaise et corrompue qu'elle ait pu être, combien plus est-il nécessaire de le faire pour la présente génération, celle du talon du Machia'h⁽¹⁷⁾, à propos de laquelle le Rambam tranche⁽¹⁸⁾: «La Torah a donné l'assurance qu'au final, les enfants d'Israël parviendraient à la Techouva, à la fin de l'exil et ils seraient aussitôt⁽¹⁹⁾ libérés».

Il est donc certain qu'il y a lieu d'invoquer la Miséricorde divine pour chaque Juif de cette génération et c'est précisément cette attitude qui le conduira à la Techouva. C'est grâce à cette Techouva que nous obtiendrons⁽²⁰⁾ la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

* * *

(17) A proximité immédiate de sa venue, alors que son talon, ses pas résonnent déjà.

(18) Dans ses Lois de la Techouva, chapitre 7, au paragraphe 5.

(19) Le mot : «aussitôt» est employé ici dans le sens de la Hala'ha et il doit donc être interprété de la façon la plus littérale.

(20) Conformément à l'affirmation du Rambam.